



Concitoyens, concitoyennes,

J'ai le plaisir de vous présenter le budget 2022 ainsi que le Programme triennal d'immobilisations 2022-2024 de la Ville de Shawinigan, qui ont été adoptés par le conseil municipal le 20 décembre 2021.

Budget 2022

Avant de débiter, j'aimerais préciser que le budget 2022 comporte 4,6 M\$ de montants qui ne font que transiter dans notre budget. Il s'agit de montants qui sont sans impact sur les revenus et les dépenses, puisque ce sont des dépenses qui sont reliées à des revenus équivalents.

Par exemple, les subventions qui sont versées dans le cadre du Fonds régions et ruralités (FRR) sont des montants qu'on reçoit et qu'on distribue. Cela fait en sorte que notre budget d'opération, celui qui sert à faire fonctionner la ville, sera de 107,7 M\$, en hausse de 4,9 %.

Comme vous le savez, nous avons eu un nouveau rôle d'évaluation pour 2022, 2023 et 2024. Pour amortir la hausse moyenne de 4,28 % des valeurs des maisons unifamiliales et pour conserver la variation du compte de taxes en bas de l'Indice des prix à la consommation (IPC), nous avons réduit le taux de la taxe foncière de 1,21 %, soit de 1,75 ¢ par tranche de 100 \$ d'évaluation.

Également, en fonction de la mise à jour des valeurs contenues dans le nouveau rôle d'évaluation, je vous annonce que le compte de taxes moyen pour une résidence unifamiliale moyenne sera de 2 894,52 \$, soit une hausse de 2,88 % sur celui de la résidence moyenne de 2021.

Je vous rappelle que le compte de taxes est constitué de deux sections : 1) les taxes foncières reliées à la valeur de la propriété et; 2) les tarifications qui sont un montant fixe pour certains services.

En 2022, les taxes foncières sont en hausse de 2,59 % alors que la tarification augmente de 4,09 %. Il faut noter que la tarification pour l'eau résidentielle demeure inchangée pour plusieurs raisons : ajustements liés au dossier de la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche, poursuite des opérations de distribution de l'eau potable dans l'ensemble du réseau municipal – incluant la portion de réseau qui est reliée à la Station de traitement de l'eau du Lac-des-Piles – et hausse des coûts d'opération. Ainsi, pour une 4^e année consécutive, le tarif de l'eau demeure à 199,50 \$.

La principale hausse de la tarification vient du service de la dette pour la mise aux normes de l'eau potable. Elle est fixée à 65 \$ en raison du financement de ce projet, en hausse de 13,50 \$.

Le service des égouts ainsi que les collectes de déchets et de matières recyclables, augmentent d'environ 3 \$. À noter que le tarif des matières recyclables est relié à l'ajustement à la facturation d'Énercycle.

Le taux de la taxe foncière générale des immeubles de 6 à 9 logements a été fixé à 1,4255 \$, soit le même que celui de la catégorie résidentielle. Celui de la catégorie commerciale est établi à 2,7207 \$, alors que le taux de la catégorie industrielle est de 3,4405 \$.

Le taux de la catégorie agricole a été baissé à 0,9494 \$ et celui des terrains vacants a été baissé à 2,8510 \$. Dans ce cas, le taux est plus élevé, car il s'agit d'une mesure incitative à la construction. Ces terrains sont d'ailleurs situés majoritairement dans le périmètre urbain.

Il faut aussi noter que seuls les résidents des secteurs Shawinigan et Lac-à-la-Tortue ont à assumer une taxe foncière pour le paiement de la dette de leur ancienne municipalité.

En terminant, je tiens à remercier mes collègues du conseil, la direction générale ainsi que le trésorier Alain Gravel et toutes leurs équipes pour leur contribution à l'élaboration de ce budget.

REVENUS	BUDGET 2022	%	BUDGET 2021	%	VARIATION	%
Taxes sur la valeur foncière	64 610 977 \$	57,52%	60 865 435 \$	60,08%	3 745 542 \$	6,15%
Tarifification des services	19 034 475 \$	16,95%	18 438 508 \$	18,20%	595 967 \$	3,23%
Paiements tenant lieu de taxes	7 231 706 \$	6,44%	6 421 253 \$	6,34%	810 453 \$	12,62%
Transferts gouvernementaux	13 771 936 \$	12,26%	8 429 114 \$	8,32%	5 342 822 \$	63,39%
Services rendus	1 751 806 \$	1,56%	1 735 090 \$	1,71%	16 716 \$	0,96%
Imposition de droits	3 326 100 \$	2,96%	2 610 600 \$	2,58%	715 500 \$	27,41%
Amendes et pénalités	1 735 000 \$	1,54%	1 735 000 \$	1,71%	- \$	0,00%
Intérêts et autres revenus	862 000 \$	0,77%	1 077 000 \$	1,06%	(215 000) \$	-19,96%
TOTAL DES REVENUS	112 324 000 \$	100,00%	101 312 000 \$	100,00%	11 012 000 \$	10,87%
CHARGES PAR FONCTION	BUDGET 2022	%	BUDGET 2021	%	VARIATION	%
Administration générale	13 619 702 \$	12,13%	13 214 001 \$	13,04%	405 701 \$	3,07%
Sécurité publique	12 404 206 \$	11,04%	11 655 052 \$	11,50%	749 154 \$	6,43%
Transport	21 282 237 \$	18,95%	21 582 265 \$	21,30%	(300 028) \$	-1,39%
Hygiène du milieu	17 976 816 \$	16,00%	16 717 716 \$	16,50%	1 259 100 \$	7,53%
Santé et bien-être	189 969 \$	0,17%	182 008 \$	0,18%	7 961 \$	4,37%
Aménagement, urbanisme	10 549 145 \$	9,39%	7 892 056 \$	7,79%	2 657 089 \$	33,67%
Loisirs et culture	11 679 150 \$	10,40%	10 917 531 \$	10,78%	761 619 \$	6,98%
Frais de financement	6 438 775 \$	5,73%	6 907 371 \$	6,82%	(468 596) \$	-6,78%
Amortissement	18 105 000 \$	16,12%	17 428 000 \$	17,20%	677 000 \$	3,88%
TOTAL DES CHARGES	112 245 000 \$	99,93%	106 496 000 \$	105,12%	5 749 000 \$	5,40%
Conciliation à des fins fiscales	79 000 \$	0,07%	(5 184 000) \$	-5,12%	5 263 000 \$	-101,52%
TOTAL	112 324 000 \$	100,00%	101 312 000 \$	100,00%	11 012 000 \$	10,87%

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2024

Le PTI prévoit des investissements de 29,9 M\$ pour 2022, de 26,9 M\$ pour 2023 et de 21,8 M\$ pour 2024, pour un total d'investissements de 78,6 M\$.

Les projets d'investissements retenus pour 2022 se classent en trois grandes catégories. La part la plus importante, soit un montant de 17,6 M\$, est prévue pour les infrastructures municipales comme les réseaux d'égout et d'aqueduc et la voirie.

Un montant de 8,2 M\$ est réservé pour les bâtiments municipaux, pour des travaux de construction et de rénovation ainsi que pour les parcs. Puis, un montant de 3,9 M\$ sera consacré aux différents achats de véhicules et d'équipements.

Pour l'année 2022, les investissements incluent des subventions totales prévues de 6 556 856 \$. Les autres sources de financement comprennent 217 750 \$ en fonds d'administration, 2 M\$ en fonds de roulement, 17,7 M\$ en règlements d'emprunt et 3,3 M\$ d'autres sources, notamment des taxes d'améliorations locales.

De façon exceptionnelle, trois projets d'investissement prévus en 2020 avaient été reportés au PTI 2021 parce qu'ils n'avaient pu être réalisés en grande partie à cause des impacts de la pandémie sur les échéanciers ou à cause des montants des soumissions.

Je vous rappelle que le conseil avait décidé d'inscrire, en 2021, un montant supplémentaire de 2,2 M\$ appelé « spécial COVID » pour réaliser le chalet de service Beau-Rivage, la piste multifonctionnelle Biermans / Chahoon et deux projets dans le secteur Saint-Georges, soit un site de jeux d'eau et une patinoire extérieure couverte.

Compte tenu des coûts plus élevés que prévu, le projet du chalet de service Beau-Rivage est actuellement en réévaluation et celui de la patinoire couverte du secteur Saint-Georges a été remplacé par une autre infrastructure de loisirs. Quant au site de jeux d'eau, il a été réalisé en 2021.

Le conseil a décidé de reporter au PTI 2022 trois projets de 2021 « spécial COVID », pour un montant total de 1,8 M\$. Il s'agit de la piste multifonctionnelle Biermans / Chahoon, d'un site de jeux d'eau dans le secteur Saint-Gérard-des-Laurentides et d'une piste « pump track » dans le secteur Saint-Georges.

Ce montant de 1,8 M\$ « spécial COVID » s'ajoute aux projets financés par règlements d'emprunt. Il s'additionne, comme ce fut le cas lors des dernières années, au montant attribué au projet de mise aux normes de l'eau potable, soit 187 500 \$, ainsi qu'au montant de la Stratégie de réduction de la dette, soit 15,7 M\$.

Quant à la Stratégie de réduction de la dette, parmi les principaux projets financés dans le cadre de cette Stratégie, on retrouve celui du remplacement de différents véhicules légers et lourds ainsi que le remplacement et l'entretien des équipements désuets pour des montants respectifs de 2,7 M\$ et de 1,8 M\$. La réfection intérieure et extérieure des bâtiments nécessite des investissements d'un peu plus de 1 M\$.

Parmi les autres projets importants inscrits au PTI 2022, il y a la réfection de la 125^e Rue, pour un investissement de 2,5 M\$. De ce montant, nous projetons une subvention de 1 655 000 \$ ce qui représente les deux tiers des coûts.

Le programme de vidange des boues des étangs pour les stations de traitement des eaux usées nécessite un montant 1,5 M\$, la démolition de l'ancien garage municipal du secteur Grand-Mère et la réhabilitation du terrain vont coûter 1 M\$, alors que le prolongement du développement domiciliaire Le carré des peintres sera réalisé au coût de 780 k\$.

Finalement, notons que la réparation, l'entretien et le remplacement de nos actifs représentent des investissements importants pour notre PTI 2022. La gestion des actifs municipaux constitue d'ailleurs un enjeu important et nous allons y accorder une attention particulière au cours des prochains mois.

PTI 2022-2023-2024	2022	2023	2024	TOTAL
Ameublement et informatique	685 000 \$	225 000 \$	185 000 \$	1 095 000 \$
Autres infrastructures	5 148 655 \$	3 885 500 \$	8 010 000 \$	17 044 155 \$
Bâtiment	6 538 560 \$	4 504 180 \$	2 780 750 \$	13 823 490 \$
Égout, aqueduc	7 039 100 \$	5 670 500 \$	2 435 000 \$	15 144 600 \$
Équipement	530 093 \$	116 500 \$	71 250 \$	717 843 \$
Parc	1 720 915 \$	6 285 000 \$	285 000 \$	8 290 915 \$
Trottoir	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
Véhicule	2 772 500 \$	2 795 000 \$	4 920 000 \$	10 487 500 \$
Voirie	5 381 000 \$	3 375 000 \$	3 015 000 \$	11 771 000 \$
Total	29 915 823 \$	26 956 680 \$	21 802 000 \$	78 674 503 \$

Michel Angers
Maire de Shawinigan